

Pour que la liberté d'expression ne soit pas un privilège

Par Marcos Ancelovici

Le spectre de la censure hante le Québec. Des hordes de gauchistes multiculturalistes de l'UQAM sont à nos portes, prêtes à tout pour domestiquer la parole publique, pour la faire marcher au pas, non pas au son des bottes mais des Birkenstock.

Pas de panique, la résistance est au rendez-vous! Tel le général de Gaulle, Mathieu Bock-Côté, notre polémiste populiste, ne recule devant rien pour défendre la liberté d'expression au micro de Radio-Canada ou dans les pages du *Journal de Montréal*. Normand Baillargeon, fougueux anarcho-syndicaliste, érige des barricades et distribue des cocktails molotov sur le plateau de Tout le monde en parle. Les censeurs n'ont qu'à bien se tenir, la parole sera libre ou ne sera pas! La censure ne passera pas!

Nul ne peut être contre la vertu. Qui voudrait d'une parole bâillonnée, enchaînée, mutilée?

Mais encore faudrait-il qu'on puisse parler. Car cette question ne se pose qu'aux personnes qui peuvent effectivement prendre la parole et qui ont, du même coup, tout le privilège et le loisir de pouvoir crier à la censure. Si la liberté d'expression est un droit fondamental, crier à la censure est un privilège qui n'est pas donné à tout le monde.

Car toute parole n'est pas autorisée. Celle-ci entre dans l'espace public non pas en vertu du droit et de la liberté d'expression, mais sur la base de conditions sociales qui la rendent possible et acceptable. La valeur sociale d'une parole ne dépend pas de sa qualité intrinsèque mais du statut de la personne qui la porte et des conditions de son exercice légitime. Qu'elle soit honnête, précise, creuse ou incompréhensible, il importe avant tout qu'elle soit prononcée dans un contexte légitime par une personne reconnue et habilitée à produire cette parole.

Ainsi, au-delà de la *censure formelle* existe une *censure sociale*, qui sert et conforte les dominants. Elle s'exerce indépendamment de toute instance juridique ou politique. C'est une censure d'autant plus sournoise qu'elle est invisible et, par le fait même, difficile à dénoncer. Une censure qui ne dit pas son nom et dont personne ne discute au micro de Radio-Canada ou sur le plateau de Tout le monde en parle.

Officiellement, il n'y a ni victime ni coupable. Comme un meurtre sans cadavre.

Dans mon pays, durant la dictature, des centaines de personnes ont disparu. On ne sait pas ce qu'elles sont devenues, on n'a jamais retrouvé leur corps. On soupçonne bien les militaires de les avoir exécutées, mais ceux-ci ont toujours nié les faits et n'ont jamais voulu dire où les corps étaient passés. Les hypothèses abondent. Enterrés dans des fausses communes, au milieu du désert; jetés au large des côtes, dans les eaux puissantes de l'océan Pacifique; ou peut-être tout simplement brûlés, réduits à quelques amas de cendres.

Mais pas de cadavre, pas de meurtre. Pas de meurtre, pas d'assassin. Nul besoin de justice. Il n'y a rien à réparer. C'est le crime parfait. Alors, dans mon pays, des femmes arpentent le désert à la recherche des corps disparus. Elles espèrent que du sol émerge un os, un morceau de crâne, les

traces d'une vie passée, pour qu'enfin le crime soit connu et reconnu, et qu'elles puissent réclamer justice.

Il en va de même avec la censure sociale. Pas de prise de parole, pas de censure. Et pas de censure, pas de censeur. Une censure sans censeurs, dont nous sommes pourtant complices.

Prenons l'exemple de l'islam. Plus précisément, la question du foulard. C'est une question qui polarise. Les opinions catégoriques pullulent. Mathieu Bock-Côté, directement des tranchées de la guerre culturelle qu'il se plaît à mener, copie et colle ses slogans au rythme effréné d'une kalachnikov :

Le 29 septembre 2011 : « le voile n'est plus d'abord un symbole religieux, mais un symbole politique. Il représente une déclaration de non-appartenance à la société occidentale. »

Le 11 janvier 2013 : « le voile n'est pas qu'un symbole religieux. C'est aussi un symbole politique. [...] Il représente aussi une déclaration de non-appartenance à notre société. »

Le 6 février 2013 : Le voile « ne représente pas d'abord une question de conscience individuelle, mais le symbole politique d'une communauté n'acceptant pas l'intégration véritable à la société occidentale. »

On aurait aussi pu citer Christian Rioux ou Richard Martineau. De l'autre côté des tranchées, à la défense du choix des femmes musulmanes, on pourrait invoquer Rima Elkouri, Francine Pelletier, ou encore des philosophes comme Charles Taylor.

Mais qu'en est-il des premières concernées? Que signifie le foulard pour les femmes qui le portent? Tandis que les héros de la liberté d'expression hurlent à la censure de tribune en tribune, la parole des femmes voilées, elle, est totalement inaudible ou tout simplement absente. C'est à se demander si ces femmes peuvent parler, si leur parole est autorisée, et si elle peut être entendue.

Parmi les très rares femmes voilées à être intervenues publiquement sur cette question au Québec, notons les propos de Dalila Awada :

« Pratiquement tout le monde, spécialistes ou pas, a un avis sur le voile et sur celles qui le portent. [...] Pendant ce temps, les principales concernées doivent se tenir silencieuses et écouter l'avalanche de propos prémâchés sur le pourquoi ou le pourquoi pas de leur absence de chevelure. [...] le nombre exponentiel d'experts autoproclamés voient leur propos légitimés et même encouragés, mais celles qui le portent sont souvent perçues comme étant des ingénues, rétrogrades et aveugles. » (12 février 2014).

On pourrait dire la même chose du débat sur l'immigration. On disserte du pourquoi et du comment de l'intégration, comme si les immigrés étaient des meubles ou des boîtes de conserve dont il faudrait disposer. De même, les fermetures d'usine se règlent entre investisseurs, ministres, experts et avocats, sans que la parole des travailleurs et travailleuses ne pèse dans la

balance. Et de même pour le débat sur l'aide sociale et ses bénéficiaires. On pourrait multiplier les exemples à n'en plus finir. La parole des subalternes est encore et toujours réduite au silence. Une parole étouffée au point de la rendre muette et invisible.

La domination repose sur cette invisibilisation. C'est pourquoi la lutte pour l'égalité et l'émancipation requiert de rendre les subalternes visibles et audibles. Il ne s'agit pas de leur « donner » la parole, mais d'interroger les silences et les absences et de remettre en question le monopole de la parole légitime afin que la liberté d'expression ne soit pas le privilège de quelques-uns.

Alors, qu'il s'agisse de poésie, de slogans, de barricades ou d'émeutes, peu importe. Soyons d'abord et avant tout complices et solidaires de leurs insurrections!
